

Conseil Municipal du 25 août 2011

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN		X		M. MOGIS
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT			X	
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		M. GEMEY
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		MME DUROZEY
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS			X	
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC		X		MME FICET
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. PERCHE

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. ORANGE**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 JUILLET 2011 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 juillet dernier.

Vote du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et une abstention (M. BARRE) adoptent le compte-rendu de la séance du 05 juillet dernier.

M. MALANDRIN ajoute que l'augmentation des participations des communes impactera aussi les petites communes de notre canton. Il précise qu'il est anormal que le Conseil Général se décharge, sur nos collectivités, des impacts financiers relatifs à cette compétence départementale. Quelle que soit l'option retenue, l'augmentation de la fiscalité se portera soit sur le Département, soit sur les taux communaux. Le SIVOSSE devrait alors refuser de signer les nouvelles conventions : une augmentation de la fiscalité départementale doit être privilégiée à une augmentation de la fiscalité locale.

M. FORTIN ajoute qu'une augmentation de la fiscalité départementale permettrait de lisser cette évolution relative aux transports scolaires, sur l'ensemble des contribuables du Département.

M. LOSSON rappelle les deux seules options proposées par le SIVOSSE, à savoir une participation demandée aux familles ou une répartition de la charge sur les budgets des communes.

M. MALANDRIN rappelle les termes de la correspondance du Département (30 juin 2011) où la solution de ne pas demander de participation aux parents est suggérée : M. MALANDRIN regrette l'autorité dictatoriale du Département sur les Communes.

M. GEMEY précise que si l'option de faire payer les parents était retenue, des coûts supplémentaires de gestion apparaîtraient comme la création d'une régie, un suivi du recouvrement,... éléments qui ne sont pas encore chiffrés à ce jour et qui seront à supporter par le budget du SIVOSSE. M. GEMEY rejoint M. MALANDRIN sur sa proposition de demander au SIVOSSE de ne pas signer la nouvelle convention avec le Département.

M. DURÉCU relève un problème de forme et un problème de fond sur ce dossier : sur la forme, les dates et délais de décisions sont très courts et tombent pendant la période estivale. Sur le fond, il regrette que les collectivités en « fin de chaîne » soit encore impactées par les augmentations de tarifs. M. DURÉCU est d'accord pour que le SIVOSSE fasse de « la résistance » sur ce dossier, afin que les services du Département revoient le problème.

M. MALANDRIN insiste sur le fait qu'une charge départementale lissée sur l'ensemble des contribuables sera moins lourde à supporter pour le seul milieu rural.

M. DURÉCU rejoint cette position et propose de saisir le Président du Département, dans ce sens.

M. LOSSON ajoute que les Présidents des différents syndicats scolaires n'ont pas été conviés aux débats départementaux concernant cette nouvelle charge financière.

M. GEMEY demande si les neuf délégués peuvent avoir une position commune lors de la réunion du 29 août prochain.

M. LOSSON précise que si le SIVOSSE accepte tout de même de signer la convention avec le Département, la solidarité des communes du SIVOSSE devrait alors intervenir pour soutenir la gratuité de l'école avant 16 ans.

M. MALANDRIN ajoute qu'il ne faudrait pas préciser cet argument dans la lettre adressée au Département, même s'il rejoint la position de **M. LOSSON**.

3) VIREMENTS DE CREDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Des virements de crédits sont nécessaires sur l'exercice 2011, en section d'investissement :

BUDGET VILLE 2011	OUVERTURE	FERMETURE
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 790.11	27 790.11
21 578 – 215 : Matériel espaces verts (tracteur)		27 790.11
21571 – 230 : Equipement Police Municipale (sérigraphie)	1 841.50	
2313 – 143 : Travaux de sécurité (ralentisseurs)	9 891.29	
21571 – 133 : Acquisition matériel voirie (Glutton)	15 499.80	
2183 – 131 : Matériel Mairie (parution appel d'offres)	557.52	

Avis et vote du Conseil Municipal :

MM. MALANDRIN et **GEMEY** interviennent sur la décision modificative relative au programme budgétaire de remplacement du véhicule du policier municipal : ils précisent que les membres de l'opposition municipale n'ont pas été informés de l'achat de ce véhicule.

Les membres du Conseil Municipal par 12 voix pour (majorité), une voix contre (**M. BARRE**) et 8 abstentions (reste des membres de l'opposition) acceptent cette décision modificative.

4) DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE VAUTUIT :

Il est nécessaire de passer par la procédure de déclassement du logement de l'ancienne école de Vautuit, sise rue de la mare au loup, hameau de Vautuit, cadastrée ZC n°129, avant de solliciter le Conseil Municipal pour vendre ce bien.

En effet, ce bien est désaffecté à un service public et le Conseil Municipal peut donc engager la procédure de déclassement indispensable avant de mettre en vente ce bien.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal par une voix contre (**M. GEMEY**), une abstention (**M. BARRE**) et 19 voix pour (dont le pouvoir détenu par **M. GEMEY**), acceptent la désaffectation et le déclassement du logement de l'ancienne école de Vautuit.

5) DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU CHEMIN RUE DU VAL D'AUGE :

Il est nécessaire de passer par la procédure de déclassement du chemin, sis rue du val d'Auge, cadastré AC n°1, avant de solliciter le Conseil Municipal pour vendre ce bien.

En effet, ce bien est désaffecté à un service public et le Conseil Municipal peut donc engager la procédure de déclassement indispensable avant de mettre en vente ce chemin.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN s'opposera à cette décision qui concerne un chemin qui dessert les biens du SIVOSSE.

Les membres du Conseil Municipal par une voix contre (M. MALANDRIN), 6 abstentions (Mme DUROZEY et son pouvoir, MM. GEMEY et son pouvoir, DEFRANCE et BARRE) et 14 voix pour acceptent la désaffectation et le déclassement du chemin rue du Val d'Auge.

6) QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de M. MOGIS :

Demande d'une exposition canine en 2012 : M. MOGIS précise qu'elle aura lieu le 15 ou 22 juillet 2012, probablement sur le terrain du stade Pierre DUCROTTÉ (de l'eau et de l'électricité sont demandés par les organisateurs). Elle accueillera 80 propriétaires.

Rappel des réunions et manifestations par M. LOSSON :

- 29/08 : réunion du SIVOSSE
- 06/09 : prochain conseil municipal
- 10/09 : fête du sport
- 12/09 : réunion sur la fête du lin 2011
- 13/09 : réunion du comité de lecture
- 20/09 : réunion sur le guide pratique 2012
- 30/09 : remise des récompenses aux diplômés doudevillais
- 11/10 : réunion de réservation des salles communales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une réunion qui s'est tenue ce jour au SIVOSSE concernant la levée de l'arrêté de péril qui concernait un chemin situé sur le site du complexe sportif. M. DURÉCU précise que la levée de cet arrêté ne se fera que sous la condition que toutes les précautions de sécurité aient été prises (rapport d'un cabinet d'étude demandé, vérification hebdomadaire des témoins d'effondrement,...).

M. MALANDRIN demande la date d'installation définitive du pylône TNT : M. ORANGE lui répond qu'il n'a pas à ce jour, la date précise d'installation.

M. MALANDRIN ajoute que les arbres de l'école maternelle, près du parking, semblent malades.

M. ORANGE prend note de cette remarque et va voir le problème avec les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au mardi 06 septembre 2011, à 18h30.**